
Erratum

Décision 8682, 18 août 2006

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1)

Producteurs d'œufs de consommation

— **Conditions de production**

— **Conservation**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 30 août 2006, 138^e année, numéro 35, page 4187.

À la page 4191, à l'article 45 du Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme des œufs de consommation, il faut lire «6923» au lieu de «6932».

FRANCE DIONNE, *conseillère juridique*

46924